

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**du 3 février 2020 – 20 heures**

**Présents** : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Bruno CAVOY, Patrick BONDEUX, Jean-Claude DANET, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

**Absents excusés**

Madame Géraldine GERIN  
Monsieur Laurent GUILLEMIN  
Madame Nadia SOLLOGOUB  
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

**Secrétaire de séance** : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Il donne lecture du courrier de remerciements de l'AFM TELETHON à la municipalité et aux bénévoles pour leur investissement lors de l'édition 2019 du Téléthon.

Monsieur le Maire revient sur l'organisation du repas des Aînés le dimanche 12 janvier 2020, une belle réussite. 74 personnes y ont participé.

Les vœux de la municipalité, organisés le 24 janvier dernier, ont rassemblé de nombreux Neuvycois. Monsieur le Maire adresse à nouveau ses remerciements aux personnes présentes.

La prochaine cérémonie sera celle de la Citoyenneté, le samedi 15 février prochain à 11h en mairie, cérémonie au cours de laquelle seront remis aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur les listes électorales le livret du citoyen et leur carte électorale.

**Questions à l'ordre du jour**

**1- DEMANDE DE SUBVENTION – CAMP D'ETE 2020**

Un camp d'été à destination des enfants de 8 à 11 ans sera organisé durant la session d'été de l'ALSH, du 20 au 24 juillet 2020, à Mesnil-Saint-Père, dans l'Aube. Une participation de 160 € sera demandée aux familles pour les inscriptions. Le coût prévisionnel de ce camp s'élève à 5916 €. La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre finance ce type de séjour. Aussi, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la CAF de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 3196 € pour ce camp.

**2- DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE MOBILIER DE RANGEMENT POUR L'ALSH PERISCOLAIRE**

Par ailleurs, le mobilier de l'ALSH périscolaire est assez ancien et peu adapté au rangement des fournitures d'activités et des jeux. L'achat de meubles et d'armoires de rangement est envisagé. Le montant prévisionnel de ces équipements s'élève à 3025,38 € H.T. La CAF de la Nièvre peut subventionner ce type d'investissement destiné à améliorer les conditions d'accueil des enfants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 2420,00 € auprès de la CAF de la Nièvre.

**3- CONVENTION DE MISSION DE SUIVI ET D'EXPERTISE DES EPANDAGES DE BOUES (MESE)**

Par arrêté de 2017, la Préfecture de la Nièvre a confié à la Chambre d'Agriculture du département une mission visant à rendre un avis d'expert sur les conditions d'épandage agricole des boues de station d'épuration. A ce titre, la participation des communes à cette mission est matérialisée par une convention, convention qui arrivait à échéance pour Neuvy le 31 décembre 2018.

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre a précisé que la mission de suivi et d'expertise des épandages de boues (MESE) est majoritairement financée par la Chambre d'Agriculture et par les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie. Or, ces dernières ont baissé leur taux d'intervention pour la période 2019-2024. Néanmoins, les élus de la Chambre d'Agriculture ont souhaité proposer le renouvellement de la convention de participation des communes avec une participation stable et fixe pour les six années de la convention, soit pour Neuvy : 271 € H.T. (265 € H.T. en 2018).

Monsieur le Maire précise que la réunion annuelle de bilan de l'épandage des boues pour 2019 se tiendra d'ailleurs mi-février en mairie avec élus et représentants de la Chambre d'Agriculture, de la DREAL, du délégataire notamment. Monsieur CAVOY souligne l'importance de ce travail. Monsieur PARRAIN insiste également sur le caractère primordial de la mission assurée par la Chambre d'Agriculture, mission dont les enjeux seront croissants dans les années à venir.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention de mission de suivi et d'expertise des épandages de boues pour la période 2019-2024, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**4- CONVENTION POUR LA MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation en matière de voirie communale recommande aux communes l'établissement d'un tableau de classement des voies communales, soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce tableau permet en effet aux communes d'avoir un inventaire de leurs voies communales et constitue une base sur laquelle le juge administratif s'appuie dans le cadre de contentieux relatifs à la propriété de ces voies. Ce tableau existe à Neuvy. Il doit cependant faire l'objet d'une mise à jour et d'une cartographie, elle, inexistante. Monsieur le Maire précise que ce travail constituera également le point de départ du travail de la maîtrise d'œuvre choisie pour les travaux de voirie sur la commune. Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de recourir aux services de l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie pour cette mission, pour un montant de 1600,00 € H.T. correspondant à une prestation de 20 heures. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de mise à jour du tableau de classement des voies communales à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

5- CONVENTION « FAITES DE LA N7 2020 »

Pour rappel, l'association J'aime Pougues organisera la 5<sup>ème</sup> édition de « Faites de la N7 » le 19 avril prochain. Trois départs seront proposés : Neuvy-sur-Loire au nord, Pougues-les-Eaux au centre, Chantenay-Saint-Imbert au sud. La signature d'une convention avec l'association est nécessaire pour accueillir un départ de ce rallye-promenade. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire indique qu'aucune mention n'a été portée au cahier de doléances depuis le dernier Conseil.

Il donne la parole au public, qui n'a pas de question à formuler.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal, le 2 mars 2020, sera la dernière de la mandature.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h33.

Le secrétaire de séance,  
Alison PETIT



Le Maire,  
Patrick BONDEUX

